

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°725 - ÉDITION DU 18 AVRIL 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions féminines
- Organisation des Coupes
- Football d'Animation
- Football Animation - section féminine
- Futsal
- Fair-play



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKiNSPORT

COMITÉ NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
PARIS - ÎLE DE FRANCE


Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 14 AVRIL 2025 - 14h00

Présents : MM. JL. Faugeron - J. Letellier - M. Bailliez

Assistent : MM. J. Garcia Dantas – S. Branchu

Excusés : S. Boisdenghien- JF. Budet

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



ÉVOICATIONS

REPRISE DOSSIER THILLAY VAUD'HERLAND

Match 28425183 du 09/03/2025 Anciens D3 Poule A ACADEMIE FOOTBALL CL 31 / THILLAY VAUD'HERLAND 32

Demande d'évocation concernant l'inscription du joueur **B. Samir licence 25434469141** du Club de **ACADEMIE FOOTBALL CL** susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre citée ci-dessus.

Le club de ACADEMIE FC n'a pas répondu dans les délais.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

le joueur **B. Samir licence 2368052899** était suspendu pour 4 matchs à compter du 19/01/2025 et n'a purgé que 3 matchs étant donné que le match 28425172 du 09/02/2025 FCM VAUREAL 32 / ACADEMIE FOOTBALL CL 31 n'a pas eu lieu suite au forfait d'une des 2 équipes.

La commission dit match perdu par pénalité à l'équipe de **l'ACADEMIE FOOTBALL CL 31** pour en attribuer le gain à l'équipe du **THILLAY VAUD'HERLAND 32**.

ACADEMIE FOOTBALL CL 1 : 0 but -1 point
THILLAY VAUD'HERLAND 32 : 0 but 3 points

FRAIS DE DOSSIER

THILLAY VAUD'HERLAND : CREDIT 43,50€

ACADEMIE FOOTBALL: DEBIT 53,50€

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **B.Samir licence n°25434469141** date d'effet le **21/04/2025**.

AMENDE

ACADEMIE FOOTBALL : DEBIT 100,00€ inscription d'un joueur suspendu.

REPRISE DOSSIER MENU COURT AS

Match 28946408 du 06/04/2025 U16 D3 Poule D MARCOUVILLE CITY CP 21 / MENU COURT AS 22

Demande d'évocation concernant la participation du joueur **C. Bakary licence 2547951665** du Club de **MARCOUVILLE CITY CP** susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre citée ci-dessus.

Le club de MARCOUVILLE CITY n'a pas répondu dans les délais.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

le joueur **C. Bakary licence 2547951665** était suspendu pour 3 matchs à compter du 16/03/2025 et n'a purgé que 1 match.

La commission dit match perdu par pénalité à l'équipe de **MARCOUVILLE CITY CP 21** pour en attribuer le gain à l'équipe de **MENU COURT AS 22**.

MARCOUVILLE CITY CP 21 : 0 but -1 point
MENU COURT AS 22 : 1 but 3 points



FRAIS DE DOSSIER

MENUCOURT : CREDIT 43,50€

MARCOUVILLE CITY : DEBIT 53,50€

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **C. Bakary licence n°2547951665** date d'effet le **21/04/2025**.

AMENDE

MARCOUVILLE CITY : DEBIT 100,00€ inscription d'un joueur suspendu.

De plus la commission constate que le joueur est inscrit sur la feuille de match N°28946395 U16 D3 POULE D du 13/04/2025 MARCOUVILLE CITY 21 / COSMO TAVERNY 22 , alors qu'il est toujours en état de suspension. Par conséquent, la commission fait évocation et demande au Secrétariat d'interroger le Club de MARCOUVILLE CITY CP sur l'inscription de ce joueur sur la feuille de match de la rencontre cité ci-dessus.

REPRISE DOSSIER ERAGNY AS

Match 28352595 du 16/03/2025 Séniors D2 Poule B SOISY AND. MARGENCY 1 / ERMONT AS 2

Demande d'évocation concernant la participation du joueur **S. Ntheyni licence 2548266090** du Club de **SOISY AND. MARGENCY** susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre cité ci-dessus.

Le Club de **SOISY AND. MARGENCY** n'a pas répondu dans les délais.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

le joueur **S. Ntheyni licence 2548266090** était suspendu pour 1 match à compter du 10/02/2025 et n'a pas purgé sa suspension.

La commission dit match perdu par pénalité à équipe de **SOISY AND.MARGENCY1** pour en attribuer le gain à l'équipe d'**ERMONT AS2**.

SOISY AND. MARGENCY 1: 0 but -1 point

ERMONT AS 2 : 2 buts 3 points

FRAIS DE DOSSIER

ERAGNY : CREDIT 43,50€

SOISY AND.MARGENCY : DEBIT 53,50€

En outre, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **S. Ntheyni licence 2548266090**. date d'effet LE **21/04/2025**

AMENDE

SOISY AND. MARGENCY : DEBIT 100,00€ inscription d'un joueur suspendu.

DOSSIER THILLAY VAUD'HERLAND

Matches 28426727 du 06/04/2025 CDM D1 CHAMPAGNE SFC 5 / THILLAY VAUD'HERLAND 5

Demande d'évocation en date du 13/04/2025 concernant l'acquisition d'un droit indu pour infraction répétée aux règlements.

La Commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée, le joueur **Théo C. licence 2546316309** est qualifié à la date du **14/08/2024**.



La Commission dit demande d'évocation non fondée le joueur Théo C. licence 2546316309 était qualifié pour participer à la rencontre CDM D1 CHAMPAGNE SFC 5 / THILLAY VAUD'HERLAND 5

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

FRAIS DE DOSSIER

THILLAY VAUD'HERLAND : DEBIT 43,50€

DOSSIER SAINT PRIX

Match 28424932 du 13/04/2025 ANCIENS D2 Poule A MERY MERIEL FC 32 / SAINT PRIX ES 31

Demande d'évocation en date du 13/04/2025 de SAINT PRIX ES 31 au motif qu'un joueurs MERY MERIEL FC 32 était susceptible d'être en état de suspension sur la rencontre citée ci-dessus.

La Commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée, le joueur Florian LB. Licence 2319933993 suspendu pour 3 matchs avec date d'effet du 10/03/2025 a bien purgé ses 3 matchs avec l'équipe MERY MERIEL FC 32.

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

SAINT PRIX : 43,50€

DOSSIER ECOUEN FC

Match 28944001 du 05/04/2025 U14 D4 Poule E PUISEUX LOUVRES 95 21 / ECOUEN FC 24

Demande d'évocation concernant l'acquisition d'un droit indu pour infraction répétée aux règlements.

Le club de PUISEUX LOUVRES a inscrit 5 joueurs **mutations hors période** sur le match ci-dessus alors que le règlement n'en autorise qu'un. Les joueurs concernés sont :

- Alain K. licence 9602631323 muté en date du 16/09/2024
- Ahmet T. licence 2548011708 muté en date du 15/09/2024
- Youssef S. licence 2548064962 muté en date du 13/09/2024
- Dylan L.G. licence 2548394835 muté en date du 20/09/2024
- Kamil A. licence 9603262050 muté en date du 23/09/2024

La commission demande au Secrétariat d'interroger le Club de PUISEUX LOUVRES 95 sur l'inscription de ces joueurs sur la feuille de match de la rencontre cité ci-dessus.

Réponse attendue pour le 28/04/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

ECOUEN FC : DEBIT 43,50€

DOSSIER MERY MERIEL

Match 28352340 du 30/03/2025 SENIORS D2 Poule A BEZONS USO 2 / CSM EAUBONNE FOOT 1

Demande d'évocation en date du 09/04/2025 du club de MERY MERIEL FC au motif qu'un joueur de CSM EAUBONNE FOOT 1 est susceptible d'être en état de suspension sur la rencontre citée ci-dessus.



La commission demande au Secrétariat d'interroger le Club de **CSM EAUBONNE FOOT 1** sur l'inscription du joueur **Aghiles K. licence 2547036654** sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus.

Réponse attendue pour le 28/04/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

MERY MERIEL : DEBIT 43,50€

DOSSIER OSNY

Match 28435083 du 06/04/2025 SENIORS D3 Poule C AUVERS ENNERY FC 1 / ES HERBALY 2

Demande d'évocation en date du 08/04/2025 de OSNY au motif qu'un joueur de **ES HERBLAY 2** était susceptible d'être en état de suspension sur la rencontre citée ci-dessus.

La commission demande au Secrétariat d'interroger le Club de **ES HERBLAY 2** sur l'inscription du joueur **Jérémy P. licence n°2545969783** sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus.

Réponse attendue pour le 28/04/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

OSNY FC: DEBIT 43,50€

RÉCLAMATIONS

DOSSIER HERBLAY ES

Match 28435072 du 13/04/2025 SENIORS D3 Poule C MAGNY EN VEXIN FC 1 / ES HERBLAY 2

Réclamation de **HERBLAY ES 2** reçu dans son mail du 14/04/2025 sur la présence d'un dirigeant suspendu sur le banc de touche et non inscrit sur la feuille de match.

La Commission dit réclamation irrecevable, article 30 bis des RS du DVOF :

« La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les Clubs participant à la rencontre, dans les conditions, de forme, de délai et de frais, fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 du présent Règlement Sportif. Cette réclamation doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142 des Règlements Généraux de la FFF Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité. »

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

HERBLAY ES : DEBIT 43,50€



HOMOLOGATION TOURNOIS

DEMANDE EXPRIMEE PAR FCM VAUREAL

Le club du FCM VAUREAL demande l'homologation d'un tournoi U13 prévu en date du 26/04/2025.

Le dossier étant incomplet, la commission dit TOURNOI NON HOMOLOGUE. Il manque l'ensemble des pièces à fournir.

DEMANDES EXPRIMEES PAR USM BRUYERES BERNES

Le club de USM BRUYERES BERNES demande l'homologation des tournois :

- U6/U7 prévu en date du 17/05/2025
- U8/U9 prévu en date du 18/05/2025
- U9F prévu en date du 31/05/2025
- U10 prévu en date du 01/06/2025
- U11 prévu en date du 01/06/2025
- U12/U13 prévu en date du 14/06/2025
- U14 prévu en date du 15/06/2025

Les dossiers étant complets, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUES.

Par ailleurs, suite à votre demande par mail, il n'est pas possible d'homologuer des tournois pour les babyfoot.

DEMANDES EXPRIMEES PAR OLYMPIQUE VIARMES ASNIERES

Le club de OLYMPIQUE VIARMES ASNIERES demande l'homologation des tournois :

- U10 prévu en date du 03/05/2025
- U11 prévu en date du 08/05/2025
- U12 prévu en date du 11/05/2025

Les dossiers étant complets, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUES.



DEMANDES EXPRIMEES PAR FCM GARGES

Le club de FCM GARGES demande l'homologation des tournois :

- U6/U7 prévu en date du 07/06/2025
- U8/U9 foot à 5 prévu en date du 08/06/2026
- U10/U11 prévu en date du 07/06/2025
- U12/U13 prévu en date du 08/06/2025
- U9 foot à 8 prévu en date du 09/06/2025

Les dossiers étant complets, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUES.

DEMANDES EXPRIMEES PAR MERY MERIEL FC

Le club de MERY MERIEL demande l'homologation du tournoi :

- U12 prévu en date du 08/05/2025

Le dossier étant complet, la commission dit TOURNOI HOMOLOGUE.

Animateur de séance : JL.FAUGERON

Secrétaire de séance : J. GARCIA DANTAS

La prochaine réunion se tiendra le lundi 28 avril 2025 à 14h.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 15 AVRIL 2025

Présents : Mme SYLVESTRE- MM. Pézière – Senecal- Cokgul – Podan Mavounzy
M. Macina (Comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUÉS

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUÉS À CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITÉS POUR LES REPORTER À UNE DATE PRÉVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL





EXTRAITS DE QUELQUES POINTS DU REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT DU VAL D'OISE CONCERNANT LE CHAMPIONNAT

Déroulement du championnat et arrêté municipal

ART : 10.6

- La situation officielle du déroulement d'un match (à jouer ou remis) à laquelle les clubs sont tenus de se conformer, est celle affichée sur le site Internet du District le vendredi à 16H00 (pour un match programmé le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour un match programmé en semaine).
- En cas de terrain indisponible, le club recevant doit obligatoirement joindre, avec le courrier électronique informant de cette indisponibilité, l'arrêté municipal ou l'attestation de l'autorité en charge de la gestion des installations. Comme son adversaire, il ne sera pas tenu de présenter son équipe.

NOTA BENE : La Commission n'a aucun pouvoir pour discréditer un arrêté municipal

Les Obligations

ART : 11.1

- Les clubs du Championnat Seniors de D1 ont l'obligation d'engager :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre,

ART : 11.2-1

- En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent Règlement, les sanctions suivantes sont appliquées...

Matches remis et dérogations

ART : 20.2

- En dehors de ces dates, la Commission d'Organisation des Compétitions est habilitée à faire disputer les matchs remis, ou à rejouer, aux heures et dates qu'elle juge nécessaire au bon déroulement des compétitions, et notamment sur des dates en semaine.

Amende et Forfait

ART : 23.6

- Si le forfait général ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent Règlement, comptabilisé lors d'un match contre cette équipe forfait général ou mise hors compétition avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

ART : 23.9.1

- Ces amendes sont triplées, conformément à la décision prise par le Comité de Direction du DVOF du 29 juin 2004, lors des trois dernières rencontres de championnat, match remis compris.

ART : 23.9.2

- Cette mesure est également applicable pour le forfait avisé, lorsque celui-ci concerne l'une des trois dernières





rencontres, match remis compris, sauf dans la dernière division de chaque catégorie (Comité de Direction du 14/06/2011).

RETOUR COMMISSION DES FINANCES

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

La Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnées de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmée après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF, les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F. à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F. Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.

13/04 SENIORS D1 – OSNY / PERSAN- MATCH N°28351991

PERSAN US 03 : 1 point de pénalité

13/04 SENIORS D2 POULE A – PERSAN US 2 / VILLIERS LE BEL 2- MATCH N°28352346

PERSAN US 03 : 1 point de pénalité

13/04 ANCIENS D1 – RC ARGENTEUIL 31 / FC ARGENTEUIL 31- MATCH N°28424802

ARGENTEUIL RC 1 : 1 point de pénalité

13/04 SENIORS D2 POULE B – SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / RC ARGENTEUIL 2- MATCH N°28352608

ARGENTEUIL RC 2 : 1 point de pénalité

CONVOCATION

CONVOCATION le 29/04/2025 à 18H

Les Présidents ou leurs représentants, Capitaines et Dirigeants des deux clubs.

U16 D3 Poule A

Match n°28945841 du 09/02/2025

GOUSSAINVILLE / CORMEILLAIS

COURRIERS DES CLUBS

SAINT PRIX

Courriel du 11/04/2025

Suite erreur administrative, recrediter le club de Saint Prix de l'amende de 30€, confirmation du forfait avisé

Seniors D3 poule A du 23/03/2025

BOUFFEMONT ACF 1 / SAINT PRIX ES 1

Match n°28352854

CORMEILLAIS

Critérium + 55 ans Poule B

Match n°28420664 du 23/02/2025

CORMEILLAIS ASC 41 / EZANVILLE ECOUEN US 41

Suite à une erreur administrative recrediter les 2 équipes de la somme de 52€ ainsi que le point de pénalité

Match à jouer le 27/04/2025

REMERCIEMENTS ARBITRE

- KCHIKECH Mustapha





MATCHES À JOUER FOOTCLUBS

THILLAY VAU'DERLAND

Anciens D2 Poule A
Match n°28424949 du 20/04/2025
THILLAY VAUD'HERLAND 1 / ECOUEN FC 2
Nouvelle date : 27/04/2025
Nouvelle installation : Stade Municipal Le Thillay
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ENT.BEAUMONT MOURS

Anciens D2 Poule B
Match n°28425060 du 20/04/2025
ENT. BEAUMONT PERSAN 1 / PUISEUX LOUVRES 95 1
Nouvelle date : 27/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

BRUYERES BERNES

U14 D4 Poule B
Match n°28885951 du 17/05/2025
BRUYERES BERNES USM 1 / VAUREAL FCM 2
Nouvelle date : 26/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

THILLAY VAUD'HERLAND

U18 D3 Poule A
Match n°28947464 du 20/04/2025
AUVERS ENNERY FC 1 / THILLAY VAUD'HERLAND 1
Nouvelle installation : Stade Municipal Le Thillay (inversion des matches)
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MATCHES À JOUER DATES HORAIRES

MACCABI SARCELLES

Courriel du 04/04/2025
CDM D1
Match n°28426719 du 13/04/2025
SARCELLES MACCABI 5 / CERGY PORTUGAIS
Pour donner suite à l'indisponibilité du terrain, ce match est reporté au 11/05/2025 sur une date de matches remis

THILLAY VAUD'HERLAND

Anciens D3 Poule A
Match n°28425201 du 13/04/2025
THILLAY VAUD'HERLAND 32 / CHAUMONTEL LUZARCHES 31
Match à jouer le 01/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires





MARLY LA VILLE

Anciens D1

Match n°28424811 du 04/05/2025

ARGENTEUIL RC 31 / MARLY ES 31

Match à jouer le 04/05/2025

Inversion de rencontre : match à jouer sur les installations de Marly au stade Duronsoy

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MONTMORENCY

Seniors D4 Poule B

Match n°28435803 du 20/04/2025

MONTMORENCY FC 2 / SAINT LEU 95 FC 3

Match à jouer le 27/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

BRUYERES BERNES

U16 D3 Poule A

Match n°28945305 du 20/04/2025

BRUYERES BERNES USM 21 / ERMONT ACF 22

Suite motif invoqué la Commission décide match à jouer le 01/05/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MONTMORENCY

Seniors D4 Poule B

Match n°28435753 du 23/02/2025

MONTMORENCY FC 2 / MAGNY EN VEXIN FC 2

Match à jouer le 08/05//2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DOMONT

CDM D2

Match n°28894035 du 18/05/2025

COURDIMANCHE AS 5 / DOMONT FC 5

Match à jouer le 18/05/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

GAFEPB

U18 D3 Poule B

Match n°28947657 du 13/04/2025

DEUIL ENGHIEU FC 1 / GAFEPB 1

Match à jouer le 27/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY

Anciens D4 Poule A

Match n°28425775 du 06/04/2025

AUVERS ENNERY FC 32 / CHAUMONTEL LUZARCHES 32

Ce match est programmé le 20/04/2025 et doit se jouer le 20/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires





AUVERS ENNERY

U18 D3 Poule A
Match n°28947464 du 15/12/2024
AUVERS ENNERY FC 21 / THILLAY VAUD'HERLAND 21
La Commission décide match à jouer le 20/04/2025 à 12H30
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY

Seniors D4 Poule B
Match n°28899454 du 26/01/2025
AUVERS ENNERY FC 2 / DOMONT FC 1
La Commission décide match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY

Seniors D4 Poule B
Match n°28899430 du 01/12/2024
VEXIN AS 1 / AUVERS ENNERY FC 2
La Commission décide match à jouer le 27/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

BELLOY SAINT MARTIN

Anciens D3 Poule A
Match n°28425196 du 13/04/2025
BELLOY SAINT MARTIN ASC 1 / FRETTOISE ES 1
La Commission décide match à jouer le 11/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

PERSAN

U18 D2 poule A
Match n°28947256 du 13/04/2025
PERSAN US 21 / CERGY PONTOISE FC 22
La Commission décide match à jouer le 27/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ROISSY / BOUFFEMONT

Ancien D2 Poule A
Match n° 28424927 du 20/04/2025
ROISSY US / BOUFFEMEONT
La commission décide match a jouer le 27 avril et inverse la rencontre sur les installations de BOUFFEMONT
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

CONFIRMATION DE RESULTAT

ROISSY

Seniors D4 Poule C
Match n° 28436080 du 13/04/2025
ROISSY EN FRANCE US 2 / CHAUMONTEL LUZARCHES
CHAUMONTEL LUZARCHES Opt 3but





ROISSY EN FRANCE US 2

3pts 4buts

1ER FORFAIT AVISE SANS AMENDE**FRANCONVILLE**

Anciens D3 Poule A

Match n°28425199 du 13/04/2025

FRANCONVILLE FC 32 / MENU COURT AS 32

FRANCONVILLE FC 32 0 but -1 pt

MENU COURT AS 32 5 buts 3 pts

EZANVILLE ECOUEN

Critérium +55 ans Poule B

Match n°28430738 du 13/04/2025

EZANVILLE ECOUEN US 41 / ERAGNY FC 40

EZANVILLE/ECOUEN US 41 0 but -1 pt

ERAGNY FC40 5 buts 3 pts

FONTENAY

U16 D3 Poule D

Match n°28946394 du 13/04/2025

VIARMES ASNIERES OL 1 / FONTENAY EN PARISIS 21

FONTENAY EN PARISIS 21 0 but -1 pt

VIARMES ASNIERES OL 21 5 buts 3 pts

FRETTOISE

U16 D3 Poule C

Match n°28945957 du 13/04/2025

FRETTOISE ES 21 / ERMONT ACF 21

FRETTOISE ES 21 0 but -1 pt

ERMONT ACF 21 5 buts 3 pts

FRETTOISE

Seniors D3 Poule A

Match n°28352885 du 06/04/2025

CORMEILLAIS ACS 2 / FRETTOISE ES 1

FRETTOISE ES 1 0 but -1 pt

CORMEILLAIS ACS 2 5 buts 3 pts

HERBLAY ES

Critérium + 45 ans Poule C

Match n°28433248 du 13/04/2025

GONESSE RC 35 / HERBLAY 36

HERBLAY ES 36 0 but -1 pt

GONESSE RC 35 5 buts 3 pts





1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

AUVERS ENNERY

Anciens D2 Poule B

Match n° 28425830 du 23/03/2025

AUVERS ENNERY FC 31 / ARNOUVILLE FAS 31

ERMONT

U14 D4 Poule C

Match n° 28940019 du 05/04/2025

ERMONT AS 23 / HERBLAY ES 23

1ER FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

GAFEPB

U18 D3 poule B

Match n°28947657 du 13/04/2025

DEUIL ENGHIEN FC 21 / GAFEPB 21

GAFEPB 21 Amende 30€

GAFEPB 21 0 but -1 pt

DEUIL ENGHIEN FC 21 5 buts 3 pts

HERBLAY / MONTMAGNY

Seniors D4 Poule C

Match n°28436077 du 13/04/2025

HERBLAY ES 3 / MONTMAGNY FC 2

HERBLAY ES 3 Amende 30€

MONTMAGNY FC 2 Amende 30€

HERBLAY ES 3 -1pt 0 but

MONTMAGNY FC 2 -1pt 0 but

2EME FORFAIT AVISE SANS AMENDE

FRETTOISE

Seniors D3 Poule A

Match n°28352874 du 13/04/2025

ARNOUVILLE FAS 21 / FRETTOISE ES 21

FRETTOISE ES 21 0 but -1 pt

ARNOUVILLE FAS 21 5 buts 3 pts

2EME FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE





EZANVILLE ECOUEN

Critérium + 55 ans

Match n°28430619 du 06/04/2025

CROISSY USO 40 / EZANVILLE ECOUEN US 40

EZANVILLE ECOUEN 40 Amende 35€

MARCOUVILLE

Seniors D4 Poule A

Match n°29269370 du 13/04/2025

MARCOUVILLE CITY CP 2 / ENT. BEAUMONT MOURS 2

MARCOUVILLE CP 2 Amende 35€

MARCOUVILLE CP 2 0 but -1 pt

ENT. BEAUMONT MOURS 2 5 buts 3 pts

**3EME FORFAIT SANS AMENDE QUI GENERE FORFAIT
GENERAL**

PUISEUX LOUVRES

U14 D4 Poule E

Match n°28944027 du 22/03/2025

ENT. BEAUMONT MOURS 21 / PUISEUX LOUVRES 95 21

FORFAIT GENERAL

PUISEUX LOUVRES

U14 D4 Poule E

Pénalité de 110€

Secrétaire de Séance
M. Senecal

Président de Séance
Mme. SYLVESTRE





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 14 avril 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F- U7F] – [U8F- U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reporté le 08/02/2025)
- PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
- PLATEAU 2 : 07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)
- PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
- PLATEAU 4 : 25 janvier 2025 – U9F, GONESSE RC, ESSG/SOISY ; U7F, ESSG/SOISY
- PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Ent BEAUMONT-MOURS , **Annulé**
- PLATEAU 5 : 08 MARS 2025 – U7F et U9F, Ent BEAUMONT-MOURS
- PLATEAU 6 : 29 mars 2025 - U7F et U9F, ST PRIX ES
- PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 – U7F et U9F, BRUYERES-BERNES USM



**Rappel :**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau **avant** le début des épreuves.

Elle engage la responsabilité du responsable de l'équipe et du responsable du plateau. Un incident au cours d'un plateau impliquant une joueuse absente d'un document officiel peut avoir de graves conséquences.

Nous n'accepterons plus de feuille de présence hors l'envoi du responsable du plateau, elle sera considérée comme non transmission de la feuille de présence

La feuille de plateau doit rapportée tout événement survenu au cours du plateau ; (absence d'équipe ou club, blessure de joueuse, ect...)

RAPPEL :

L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présentées 30 minutes avant cette heure.

RAPPEL AUX CLUBS

Rappel à toutes les équipes évoluant en **U13F avenir phase2** ; elle fait l'objet d'une **couverture par des jeunes arbitres officiels en apprentissage**.

A ce titre, ils sont **désignés par la CDA** sur les rencontres et accompagnés par un **observateur**.

Nous vous demandons donc de leur réserver le meilleur accueil possible et les aider dans la réalisation du protocole de match (avant, pendant et après) :

- **La vérification des licences** (garanti la sécurité des pratiquants.)
- **Pause coaching de 2 minutes** au milieu de chaque période
- **Arbitrage à la touche par les remplaçantes** (15 minutes maxi par joueur)
- **Utilisation de la FMI**
- **Zones techniques**

Comptant sur votre compréhension et bonne collaboration,

Ces dispositions sont extensibles aux U13F poules A, B, C ; hors arbitrage par un jeune arbitre désigné par la CDA.

Rappel à tous les clubs :

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match ou d'après match »

COURRIERS CLUBS

**MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX****19 avril 2025****PERSAN US 03 1****Footclub du 10/03/25****U11F-poule C**

Journée 4, match 30119167 se déplace à MERY-MERIEL FC 1

Nouvelle date : **19 avril 2025** à 11h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

28 avril 2025**MONTMORENCY FC 1****Footclub du 07/04/25****U13F-poule C**

Journée 5, match 30119534 du 03/05/25 contre ST BRICE FC 2 à ST BRICE

Nouvelle date : **28 avril 2025****Nouvel horaire : 18h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

03 mai 2025**ST OUEN L'AUMONE AS 1****U11F-poule C****Footclub du 03/04/25**

Journée 5, match 30119169 du 12/04/25 reçoit FC2M 1

Nouvelle date : **03/05/25** ; à 10h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**ST PRIX ES****Plateau U7F du 29 mars 25**1^{er} appel le 31/03/25 de la feuille de plateau et des feuilles de présence de ESSG/SOISY 1 et 22^{ème} appel le 07/04/25 de la feuille de plateau et des feuilles de présence de ESSG/SOISY 1 et 2**ST PRIX ES****Plateau U9F du 29 mars 25**1^{er} appel le 31/03/25 de la feuille de plateau et des feuilles de présence de ESSG/SOISY 1 et 2 et GONESSE RC2^{ème} appel le 07/04/25 de la feuille de plateau et des feuilles de présence de ESSG/SOISY 1 et 2 et GONESSERC**ARGENTEUIL RC 1****U11F-poule B**

Journée 6, match 30119144 reçoit DEUIL-ENGHIEN FC 1

1^{er} appel le 14/04/25**FORFAITS AVISES****TAVERNY COSMO 1****U11F-poule A****Mail du 11/04/25**

Journée 6, match 30119089 reçoit GONESSE RC1

1^{er} forfait



TAVERNY COSMO 1

U13F-poule B

Mail du 11/04/25

Journée 4, match 53124289 se déplaçait GROSLAY FC 1

1^{er} forfait

FORFAITS

GARGES-LES-GONESSES FCM 1

U11F-poule B

Mail du 12/04/25

Journée 5, match 30119141 du 29/03/25 contre ENT BEAUMONT-MOURS 1

1^{er} forfait : **Amende 15€**

AMENDES

SARCELLES AAS 1

U11F-poule A

Journée 5, match 30119084 reçoit ESSG/SOISY 1

1^{er} appel le 31/03/25

2^{ème} appel le 07/04/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : Amende 52€

CHALLENGE U11F

LES 8 CLUBS QUALIFIES POUR LA FINALE U11F du 17 mai 2025 sont :

**ERMONT AMS 1
CERGY-PONTOISE FC 1
FRANCONVILLE FC 1
ST BRICE FC 1
COSMO TAVERNY 1
GONESSE RC 1
ENTENTE ESSG/SOISY 2
MERY MERIEL FC 1**





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 15 AVRIL 2025

COMITE RESTREINT

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes (CACAC), dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise.

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure, se verra infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.

De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





**COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - SENIORS
CHALLENGE COUTELIER**

Reprise du dossier **PERSAN US 1 / GOUSSAINVILLE FC 1**.

La rencontre numéro 53263300, opposant **PERSAN US 1** à **GOUSSAINVILLE FC 1**, prévue le 20/04/2025 à 9h30, avait été dans un premier temps (voir PV du 07/04/2025), reportée au 23/04/2025 à 20h00 sur les installations de **PERSAN US**, à la suite du report d'un match de championnat D1 Séniors devant opposer **GOUSSAINVILLE FC 1** à **JOUY LE MOUTIER FC 1**.

A la suite du nouveau report du match de championnat au 01/05/2025, un message adressé aux clubs concernés annonçait que match de coupe serait reprogrammé à sa date d'origine, soit le 20/04/2025.

Après re-analyse du dossier, la Commission confirme que la rencontre **PERSAN US 1 / GOUSSAINVILLE FC 1** sera bien disputée le 23/04/2025 à 20h. sur les installations de **PERSAN US**.

COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - ANCIENS

La rencontre numéro 53263126, opposant **SARCELLES AAS 31** à **GOUSSAINVILLE FC 31**, prévue le 20/04/2025 à 9h30, se jouera le **27/04/2025 à 9h30** sur les installations de **SARCELLES AAS** à la suite du report d'un match de championnat Anciens R3 devant opposer **GOUSSAINVILLE FC 31** à **MERY MERIEL FC 31**.

Reprise du dossier **ECOJEN FC 31 / ST LEU 95 FC 31**.

Après avoir refusé en première instance la demande de report de la rencontre citée ci-dessus, la Commission ayant réexaminé la situation décide de reprogrammer cette rencontre le **27/04/20.25**, même heure même lieu.

RESTITUTION DES TROPHEES

Le club de FCM VAUREAL ayant restitué le trophée de la Coupe du Val d'Oise Anciens remporté la saison dernière, et après avis auprès du Comité Directeur du DVOF, la Commission décide d'annuler l'amende infligée et notifiée dans le Procès-Verbal du 08/04/2025.

CREDIT : VAUREAL FCM 160€

Secrétaire de séance : M. JF Budet

Prochaine commission : 29/04/2025.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 14 AVRIL 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusée : Mme Bastos

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARNOUVILLE FAS : Mail du 10 04 25

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes sur rencontre de critérium U11 – série 2 poules C & D du 12/04/25 à PONTOISIENNE JS

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 10 04 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur rencontre de critérium U10 – série 1 poule B du 12/04/25 à GAFEPB

BONNEUIL ACS : Mail du 09 04 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur rencontre de critérium U11 – série 1 poule B à MERY MERIEL FC et votre équipe sur rencontre de critérium U13 – série 1 poule C contre GARGES FCM du 12/04/25

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 11 04 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur rencontre de critérium U11 du 12/04/25 à ST BRICE FC

ECOUCEN FC : Mail du 10 04 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de critérium

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 10 04 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre de critérium U12 – Série 3 poule E
Accord du club adverse
Accord de la commission

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 10 04 25

Pris note du forfait de votre équipe 1 sur rencontre de critérium U10 – série 2 poule E du 12/04/25 à SOISY AM FC

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 11 04 25

Pris note de votre réclamation concernant l'amende. La commission vous rappelle que s'il est fait des appels de feuilles de présence dans les différents PV, vous devez déposer vos feuilles directement dans FAL même si vous les avez remis au club recevant. Ce dernier sera également pénalisé s'il ne les dépose pas.

ERAGNY FC : Mail du 10 04 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match U12 Avenir du 29/03/25



**FRETTOISE ES : Mail du 10 04 25**

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur rencontre de critérium U10 – série 1 poule A du 12/04/25 à BOUFFMEONT ACF

FRETTOISE ES : Mail du 10 04 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur rencontre de critérium U11 – série 1 poule A du 12/04/25 à BOUFFMEONT ACF

JOUY FC : Mail du 11 04 25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 2 sur rencontre de critérium U13 – série 2 poule D du 12/04/25 à COSMO TAVERNY

MAGNY FC : Mail du 11 04 25

Pris note du 3^{ème} forfait avisé de votre équipe sur rencontre de critérium U13 – série 1 poule E du 12/04/25 contre SARCELLES AAS. La commission déclare votre équipe Forfait Général

MAGNY FC : Mail du 10 04 25

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes sur rencontres de critérium U12 – série 2 poules E & F du 12/04/25 contre VILLIERS FC

MONTMORENCY FC : Mail du 11 04 25

Pris note de votre demande de report des rencontres U12 du 12/04/25. La commission vous rappelle que toutes les demandes de dérogation doivent impérativement être effectuées via FOOTCLUBS comme les demandes de report de matchs U10 & U11. Les clubs adverses sont ainsi avertis et peuvent donner leur accord.

PIERRELAYE FC : Mail du 10 04 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de critérium. La commission enregistre le forfait de l'équipe de GARGES FCM 4

THILLAY ESM : Mail du 14 04 25

Pris note de votre réclamation concernant les amendes pour feuilles de présence non reçues. La commission vous rappelle que 2 appels sont faits via FAL puis 2 appels dans les PV. Le délai est donc de 4 semaines avant l'amende. Le point des feuilles reçues dans FAL est fait lundi matin par la personne bénévole de la commission.

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 08 04 25

Pris note de votre demande d'avancer l'horaire du match de critérium U11 à 9h30 en même temps que la rencontre U10 contre MARLY ES.

Accord du club adverse

Accord de la commission

VEXIN AS : Mail du 11 04 25

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes sur rencontre de critérium U12 – série 2 poules E & F du 12/04/25 contre SARCELLES AAS

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 11 04 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 22 sur rencontre de critérium U12 – série 2 poule H du 12/04/25 à CHAMPAGNE SFC

VILLIERS FC : Mail du 11 04 25

Pris note de l'absence de l'équipe 2 du club de PERSAN US sur rencontres de critérium U13 – série 2 poule F du 12/04/25

Mehdi Doghmane : Mail du 14 04 25

Mail non traité. La commission vous rappelle que tous les mails doivent être envoyés de la messagerie officielle du club.





COUPE DU COMITE U12

Finale Départementale du Jeudi 8 Mai 2025

Les éducateurs des équipes qualifiées pour la Finale Départementale de la Coupe du Comité U12 sont conviés à assister à la réunion préparatoire en visioconférence, qui aura lieu le Lundi 28 Avril 2025 à 19h30

Le lien de connexion vous sera envoyé sur la messagerie officielle des clubs. La commission vous demande de vous rapprocher de votre secrétariat pour l'obtenir.

Résultat du 4^{ème} Tour du Samedi 5 Avril 2025

Centre n° 1	ST OUEN AS 1
Centre n° 2	SARCELLES AAS 1
Centre n° 3	ENTENTE SSG 1
Centre n° 4	En attente de résultat

CHALLENGES U10 & U11

Challenge U10 - Résultat du 3^{ème} Tour du Samedi 29 Mars 2025

Centre n° 1	CERGY PONTOISE FC 1
Centre n° 2	OSNY FC
Centre n° 3	ECOUEEN FC 1
Centre n° 4	En attente de résultat
Centre n° 5	FRANCONVILLE FC 1
Centre n° 6	VILLIERS FC 1
Centre n° 7	ST LEU FC 1
Centre n° 8	SARCELLES AAS 2





Challenge U11 - Résultat du 3^{ème} Tour du Samedi 29 Mars 2025

Centre n° 1	ADAMOIS OL 2
Centre n° 2	ARGENTEUIL RC 1
Centre n° 3	GONESSE RC 1
Centre n° 4	ST LEU FC 1 St LEU FC 2 : Disqualifiée car présence de 3 joueurs ayant joué le tour précédent avec une autre équipe (Zihad B. – Zakaria D & Warenn M)
Centre n° 5	ST BRICE FC 1 ST BRICE FC 2 : Disqualifiée car présence de 3 joueurs ayant joué le tour précédent avec une autre équipe (Lyham C. – Jassim C. & Abel G.)
Centre n° 6	En Attente de Résultat
Centre n° 7	GOUSSAINVILLE FC 1
Centre n° 8	SARCELLES AAS 1

MATCHS REMIS AU 10 MAI 2025

CRITERIUM U13 Série 1 Poule D

VALLEE DU SAUSSERON 1 vs GROSLAY FC 1 : match n° 53049556

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U10

FRANCONVILLE FC 23 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30149539 – critérium U10 série 2 poule H du 12/04/25 contre ERMONT AMS 23

CRITERIUM U11

FRANCONVILLE FC 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30164145 – critérium U11 série 2 poule H du 12/04/25 contre ERMONT AMS 3

CRITERIUM U12

BOUFFEMONT ACF 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30176114 – critérium U12 série 1 poule A du 12/04/25 contre EZANVILLE US 21

VAUREAL FCM 21 & 22 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30177447 & 30177475 – critérium U12 série 2 poules A & B du 12/04/25 contre ERMONT ACF 21 & 22





ARGENTEUIL RC 22 & 23 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30177985 & 30178013 – critérium U12 série 3 poules A & B du 12/04/25 contre BEZONS USO 21 & 22

CRITERIUM U13

BOUFFEMONT ACF 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53049473 – critérium U13 série 1 poule A du 12/04/25 contre EZANVILLE US 1

MONTIGNY FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53095557 – critérium U13 série 1 poule D du 12/04/25 contre CORMEILLAIS ACS 1

VAUREAL FCM 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 53049631 & 53049659 – critérium U13 série 2 poules A & B du 12/04/25 contre ERMONT ACF 1 & 2

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U6/U7 du 15 03 25

AUVERS ENNERY FC : 1^{er} appel de la feuille de centre récapitulative de vos U7 sur votre site n°2 à AUVERS ENNERY FC

NEUVILLE AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°2 à AUVERS ENNERY

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°3 à BEAUCHAMP AS

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°5 à EAUBONNE CSM

ERMONT AMS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°5 à EAUBONNE CSM

BOUFFEMONT FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°10 à FONTENAY FC

GARGES FCM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°10 à FONTENAY FC

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°11 à GROSLAYFC

MENUCOURTS AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°14 à MENU COURT AS

HERBLAY ES : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°14 à MENU COURT AS

MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°15 à MONSOULT BAILLET US

ADAMOIS OL : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°15 à MONSOULT BAILLET

VILLIERS FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°18 à ROISSY US

PERSAN US : 1^{er} appel de la feuille de centre récapitulative de vos U7 sur votre site n°22 à PERSAN US





DEMARS ST WITZ FC : 1^{er} appel de la feuille de centre récapitulative de vos U7 sur votre site n°24 à DEMARS ST WITZ

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°24 à DEMARS ST WITZ

VAUREAL FCM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°25 à VAUREAL FCM

PLATEAU U9 Niveau 2 du 22 03 25

ROISSY US : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 15 à MONTMORENCY FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U8 Niveau 2 du 22 03 25

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur le site n° 10 à SFC CHAMPAGNE

ADAMOIS OL : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur le site n° 13 à PIERRELAYE FC

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel feuille de présence et feuille de centre récapitulative de vos joueurs U8 niveau 2 sur votre site le n° 17 à GOUSSAINVILLE FC

PLATEAU U9 Niveau 2 du 22 03 25

BOUFFEMONT AC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 2 à ARNOUVILLE FAS

MERY MERIEL FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 4 à AS ERAGNY FC

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 5 à AUVERS ENNERY FC

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel feuille de présence et feuille de centre récapitulative de vos joueurs U9 niveau 2 sur votre site le n° 7 à COURDIMANCHE AS

ST OUEN AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 7 à COURDIMANCHE AS

VAUREAL FCM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 7 à COURDIMANCHE AS

VEXIN AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 7 à COURDIMANCHE AS

MAGNY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur le site n° 9 à ENTENTE SPORTIVE HERBLAY





GONESSE RC : 2^{ème} appel feuille de présence et feuille de centre récapitulative de vos joueurs U9 niveau 2 sur votre site le n° 13 à GONESSE RC

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel feuille de présence et feuille de centre récapitulative de vos joueurs U9 niveau 2 sur votre site le n° 15 à MONTMORENCY FC

MONTSOULT BAILLET US : 2^{ème} appel feuille de présence et feuille de centre récapitulative de vos joueurs U9 niveau 2 sur votre site le n° 16 à MONTSOULT BAILLET US

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CENTRES

COUPE DU COMITE U12

- Centre n° 4 : ERMONT AMS

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CENTRES DU CHALLENGE U10 & U11

CHALLENGE U10

- Centre n° 4 : CORMEILLAIS ACS

CHALLENGE U11

- Centre n° 6 : MERY MERIEL FC

AMENDES

MAGNY FC : Forfait général après parution de calendriers, de votre équipe 1 sur critérium U13 – série 1 poule E
Amende : 50€

SURVILLIERS AVENIR : Absence non excusée sur le plateau U7 du 29/03/25 – site n° 18 à ROISSY US
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

COURDIMANCHE AS 21 & 22 : Non réception des feuilles de matchs n° 30177883 & 30177911 – critérium U12 série 2 poules G & H du 29/03/25 contre MONTMORENCY FC 21 & 22 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

GARGES FCM 23 : Non réception de la feuille de match n° 30178026 – critérium U12 série 3 poules B & C du 29/03/25 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 22 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

BEAUCHAMP AS 22 : Non réception de la feuille de match n° 30178027 – critérium U12 série 3 poule B du 29/03/25 contre ARGENTEUIL RC 23 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

BEZONS USO 1 & 2 : Non réception des feuilles de matchs n° 53049642 & 53049670 – critérium U13 série 2 poule A & B du 29/03/25 contre VAUREAL FCM 1 & 2 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances





Amende : 52€ x 2 = 104€

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 21 sur match n° 30143694 – critérium U10 – Série 1 Poule A du 12/04/25 contre BRUYERES BERNES USM 21

Amende : 25€

MONTSOULT BAILLET US : 3^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 21 sur match n° 30148274 – critérium U10 – Série 1 Poule B du 12/04/25 contre THILAY ESM 21

Amende : 30€

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} Forfait non avisé de vos équipes 21 & 22 sur matchs n° 30177446 & 30177474 – critérium U12 – Série 1 Poules A & B du 12/04/25 contre GROSLAY FC 21 & 22

Amende : 25€ x 2 = 50€

GONESSE RC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 22 sur match n° 30186614 – critérium U12 – Série 1 Poule B du 29/03/25 contre ERAGNY FC 22

Amende : 15€

GONESSE RC : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 22 sur match n° 30196603 – critérium U12 – Série 1 Poule B du 29/03/25 contre MENU COURT AS 21

Amende : 25€

SOISY AM FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 22 sur match n° 30176214 – critérium U12 – Série 1 Poule C du 29/03/25 contre SURVILLIERS AVENIR 21

Amende : 15€

GARGES FCM : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 4 sur match n° 53049539 – critérium U13 – Série 1 Poule C du 29/03/25 contre PIERRELAYE FC 3

Amende : 25€

GARGES FCM : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 53049769 – critérium U13 – Série 2 Poule F du 12/04/25 contre SOISY AM FC 3

Amende : 15€

ST BRICE FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 53049713 – critérium U13 – Série 2 Poule D du 12/04/25 contre ENTENTE SSG 3

Amende : 15€

PERSAN US : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 53049768 – critérium U13 – Série 2 Poule F du 12/04/25 contre VILLIERS FC 3

Amende : 25€

JOUY FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 53049714 – critérium U13 – Série 2 Poule D du 12/04/25 contre COSMO TAVERNY 3

Amende : 15€

ANNULATION D'AMENDES

ST PRIX ES 2 : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 53049726 – critérium U13 – Série 1 Poule A du 29/03/25 contre COSMO TAVERNY 3

Amende : 20€

ST OUEN AS : Absence non excusée d'une personne devant la Commission Foot Animation

Amende : 20€





MANIFESTATIONS DEPARTEMENTALES FIN DE SAISON

Finale des Challenges U10 & U11 le Samedi 17 Mai 2025 - Stade Salif Keita à
CERGY PONTOISE

Finale de la Coupe du Comité U12 le Jeudi 8 Mai 2025 - Stade Georges Glatigny à
ST PRIX

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le
Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)

Prochaine Réunion Mardi 22 Avril 2025





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 14 avril 2025

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14F– U15F] – [U16F – U17F – U18F] – [U19F, U20F et Seniors F]

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF



**TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM**

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

INFORMATIONSLes matchs de critérium U15F à 8, poule B s'arrêtent le **24 mai 2025** comme la poule A.

Les matchs du 31/05/25 ; 04/06/25 ; 07/06/25 et 11/06/25 ne seront pas joués.

COURRIERS CLUBS**MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX****03 mai 2025****ST PRIX ES 1****U15F à 8 poule A**

Mail du 04/04/25

Journée 07, match 30120450 du 05/04/25 à 14h00 reçoit ADMOIS OL 1

Changement de date : **03 mai 2025**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

24 mai 2025**ECOQUEN FC 1****U18F à 8 poule A**

Footclub du 20/03/25

Journée 10, match 30120519 à 17h00 reçoit ST OUEN L'AUMONE AS 1

Changement de date : **24 mai 2025**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH**MONTMAGNY FC 1****U15F-poule B**

Journée 7, match 30155146 reçoit BELLOY-ST MARTIN ASC 1

1^{er} appel le 07/04/252^{ème} appel le 14/04/25**FORFAIT AVISE****FORFAITS**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 14 AVRIL 2025

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Boultame - Duclos – Vernet

Assiste : M Konté (Comité)

Excusés : MM Gondel - Renault (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).



**COURRIERS CLUBS**

Arnouville Usc : Mail du 08-04-25 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre de championnat senior D2 contre Parmain Futsal As 2 au vendredi 25-04-26. Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Asf Argenteuil : Mail du 09-04-25 (Footclubs)

Pris note de votre demande de modification de jour de la rencontre de critérium U12 contre Sannois Fce. Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Sannois Fce : Mail du 11-04-25

Pris note de votre proposition de gymnase pour l'organisation des Finales des Challenges U12 et U14 le dimanche 25 mai après-midi (Gymnase J-C Bouttier – 88 rue du Poirier Baron – Sannois). Remerciements.

La commission transmet au Comité de Direction pour accord.

Avicenne Asc : Mail du 11-04-25

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Philippe Hémet les 12 et 19-04-25 (attestation mairie jointe).

La rencontre du 12-04-25 contre Les Sportifs de Garges est transféré au gymnase Nelson Mandéla.

En attente d'accord entre les clubs d'Avicenne et d'Attainville pour le report de la rencontre prévue le 19-04-25.

Sans accord des 2 clubs, la commission programmera la rencontre le samedi 17-05-25.

Combo Futsal : Mail du 14-04-25

Réception feuille de match papier du critérium U12 du 12-04 : Combo Futsal 21 / Garges Djibson Asc 21

Louizi Mathieu : Mail du 12-04-25 (rapport d'arbitre)

La commission prend note du non déroulement de la rencontre de senior D2 : Goussainville Fc2 contre Montmagny Asfs 2, le samedi 12-04-25 suite occupation du gymnase par une autre association.

La commission remet la rencontre à une date ultérieure.

Afs Vauréal : Mail du 15-04-25 (Footclubs)

Pris note de votre demande de modification de jour de la rencontre de challenge U16 contre Marcouville City CP. Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

MATCH NON JOUÉ

Montmagny Asfs : Mail du 15-04-25

Match n° 28914085 – Goussainville Fc 2 / Montmagny Asfs 2 du 12-04-25

Pris note de l'indisponibilité du gymnase de Goussainville Fc pour la rencontre ci-dessus.

Pris note de votre demande de perte du match par pénalité au club recevant en vertu des articles 10.6, 20.6 et 40.1 des R. S. du DVOF.

Décision de la commission :

Le secrétariat du DVOF n'ayant pas été avisé de l'indisponibilité du gymnase, la rencontre était toujours programmée sur le site du DVOF.

Les 2 équipes et les arbitres étaient présents au gymnase et constatant que celui-ci était occupé par une autre association, la FMI a été remplie, et l'arbitre principal a adressé au DVOF un rapport spécifiant l'indisponibilité du gymnase.

Le club de Goussainville ne semblant pas au courant de l'occupation du gymnase ne peut être tenu responsable du non déroulement de la rencontre.

La commission souhaitant une issue sportive à cette rencontre décide de la reporter à une date ultérieure.





MATCH REPORTÉ SANS DATE

SENIOR D1

Match n° 289135298 : Avicenne Asc 2 / Attainville Futsal C2 du 19-04-25

MATCHS REMIS

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066660 : Asf Argenteuil 22 / Sannois Fce 22 : le dimanche 01-06-25 à 14H00

SENIOR D2

Match n° 28913903 : Parmain Futsal As 2 / Arnouville Usc 1 : le vendredi 25-04-25 à 21H00

Match n° 28914085 : Goussainville Fc 2 / Montmagny Asfs 2 : le samedi 03-05-25 à 14H30

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066648 : Combo Futsal 21 / Garges Djibson Asc 21 du 12-04-25

Combo Futsal 21 : **9 Buts**

Garges Djibson Asc 21 : **4 Buts**

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

SENIOR D1

Match n° 28913548 : Montigny Lvdb 1 / Parmain Futsal As 1 du 12-04-25





CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE 1/4 FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :
Week-end des **12 et 13-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167028	ASF ARGENTEUIL 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 27-04-25 à 15H30
2	53167029	FUTSAL CLUB VLB 21	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	Samedi 26-04-25 à 17H00
3	53167030	CFJ PERSANAISE 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 19-04-25 à 17H30
4	53167031	AFS Vauréal 21	MARCOUVILLE CITY CPA 21	Vendredi 18-04-25 à 19H15

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Week-end des **10 et 11-05-25**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur Match n° 1	Vainqueur match n° 3	
2		Vainqueur match n° 4	Vainqueur match n° 2	

Arbitrage :

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du Dvof.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.





CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :

Week-end des **10 et 11-05-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		ATTAINVILLE FUTSAL C 21	AVICENNE ASC 21	Samedi 10-05 à 12H30
2		SPORTIFS DE GARGES 21	SANNOIS FCE 21	Dimanche 11-05 à 16H45

Arbitrage :

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du Dvof.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U12

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :

Week-end des **10 et 11-05-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		SANNOIS FCE 21	CFJ PERSANAISE 21	Dimanche 11-05 à 14H00
2		AVICENNE ASC 21	ASF ARGENTEUIL 22	Samedi 10-05 à 12H15

Arbitrage :

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du Dvof.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :

Semaine **16 ou 17** du **14-04 au 27-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53300339	MONTIGNY LVDB 2	MY SARCELLES FUTSAL 2	Samedi 19-04 à 17H15
2	53300340	MARCOUVILLE CITY CPA 3	GARGES DJIBSON ASC 3	Samedi 19-04 à 20H00

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/2 DE FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :

Semaine **16 ou 17** du **14-04 au 27-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53300347	BEZONS FUTSAL CLUB 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Dimanche 27-04 à 18H25
2	53300348	MONTMAGNY ASFS 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	Lundi 14-04 à 20H45

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.





Prévenir la commission et la CDA.

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 05 et 06-04-25

Attainville Futsal : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 05-04-25

Garges Djibson : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 05-04-25

Paris CDG : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 05-04-25

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 05-04-25 à Garges Djibson

Ermont Ams : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 05-04-25 à Paris CDG

PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°10 - Week-end des 10 et 11 Mai 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 10 Mai 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Nelson Mandéla 11 Avenue des Érables 95400 Villiers le Bel	5	Futsal Club VLB (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc 1
Dimanche 11 Mai 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	5	Avicenne Asc 1 Génération Herblay 1 Persanaise Cfj (3&4) Afs Vauréal 1
Dimanche 11 Mai 2025 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	5	Les Sportifs de Garges (1&2) Attainville Futsal 1 Paris CDG (1&2)
Dimanche 11 Mai 2025 (Coup d'envoi à 12h00)			
Asf Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	Asf Argenteuil (1-2-3) Marcouville City CP 1 Cfj Persanaise (1&2)



PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°9 - Week-end des 03 et 04 Mai 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 03 Mai 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	9	Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc 1 Génération Herblay Futsal (1&2) Marcouville City CP 1 Persanaise Cfj (3&4) Afs Vauréal 1
Dimanche 04 Mai 2025 (coup d'envoi à 12h00)			
Asf Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	9	Asf Argenteuil (1-2-3) Avicenne Asc 1 Futsal Club VLB (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (1&2)
Journée N°10 - Week-end des 17 et 18 Mai 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 17 Mai 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	8	Garges Djibson Asc 1 Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (3&4)
Dimanche 18 Mai 2025 (coup d'envoi à 12h30)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	10	Afs Vauréal 1 Asf Argenteuil (1-2-3) Avicenne Asc 1 Génération Herblay Futsal (1&2) Marcouville City CP 1 Persanaise Cfj (1&2)

NON TRANSMISSION FEUILLE DE PRÉSENCE DU CLUB VISITEUR APRÈS 2
RELANCES

Génération Herblay Futsal : Amende 52€

Non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 22-03-25 à Marcouville City après 2 relances.

Paris CDG Futsal : Amende 52€

Non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 22-03-25 à Ermont Ams après 2 relances.

Garges Djibson Asc : Amende 52€

Non transmission feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 29-03-25 à FC VLB après 2 relances.





ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2025 ou Jeudi 29 mai

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 31 mai et 1 juin 2025

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

PROPOSITION DE CHALLENGE FUTSAL FÉMININ

La commission futsal avec le soutien de la commission technique et après l'obtention de l'accord du comité directeur du DVOF souhaite organiser un **Challenge Futsal Féminin** ouvert à toutes les équipes féminines engagées dans les championnats libres et futsal du Val d'Oise.

Catégories d'âge : joueuses senior et U18F

Nombre d'équipes : 12

Date : le dimanche 15-06-25 de 09H00 à 18H00

Lieu : Gymnase Jean Jaurès à Garges les Gonesse

Engagement : par mail adressé à la commission futsal après validation du comité de direction du DVOF.

Prochaine Réunion lundi 28-04-25





COMMISSION FAIR-PLAY & ETHIQUE

RÉUNION DU 10 AVRIL 2025

Présents : Mme ESCROIGNARD,
M. BLONDEAU (Président), M. COKGUL,

Assiste : M. MESMIN (DVOF)

Excusés : M. DIAZ (Comité), M. FOURMANN, M. BARBERON

Non excusée :

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel conformément aux dispositions des articles 3.4 et suivants du Règlement Disciplinaire, sauf les décisions de suspension à titre conservatoire.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience. Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2024/2025 ([Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play](#))

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2024 / 2025 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2

DEMANDE DES POINTS DE BONUS

MENUCOURT A.S

Votre courriel du 8 avril 2025

U16 D3 E

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres** :

- Match du 02/02/2025 & Match du 09/02/2025



**U16 D3 D**

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 30/03/2025 & Match du 06/04/2025

U18 D3 B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 09/02/2025 & Match du 09/03/2025

U14 D4 B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 08/03/2025 & Match du 15/03/2025

FOOTBALL CLUB MERY MERIEL**SENIOR D3 A**

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 10/11/2024 & Match du 24/11/2024

U18 D3 A

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 26/01/2025 & Match du 02/02/2025

U16 D2 B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 26/01/2025 & Match du 02/02/2025

U16 D3 B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 09/02/2025 & Match du 09/03/2025

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 30/03/2025 & Match du 06/04/2025

**U14 D3 C**

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 09/11/2024 & Match du 16/11/2024

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 15/03/2025 & Match du 29/03/2025

U14 D4 E

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 19/10/2024 & Match du 16/11/2024

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 08/03/2025 & Match du 15/03/2025

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS¹

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS**

A. S. ERAGNY F. C.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but , lors du match N° 28942076 du 15/3/2025

A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28899468 du 30/3/2025

ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but , lors du match N° 28945946 du 16/3/2025

BEAUCHAMP A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/3/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur pendant une action de jeu , lors du match N° 28436101 du 23/3/2025

BEZONS U. SECTION OM.

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28942582 du 29/3/2025

¹ Sur la base des PV de la Commission de Discipline du DVOF du 24/09/2024 au 29/10/2024 et des PV de la Commission des Statuts et Règlements du DVOF du 30/09/2024 au 29/10/2024.





L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité ou coup sur joueur pendant une action de jeu, lors du match N° 28947251 du 30/3/2025

BOUFFEMONT A.C.F.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 28352862 du 16/3/2025

CERGY PONTOISE F.C.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Comportement excessif et déplacé envers un officiel avec circonstances aggravantes, lors du match N° 28944994 du 2/2/2025

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Comportement excessif et déplacé envers un officiel, lors du match N° 28944994 du 2/2/2025

CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28947518 du 30/3/2025

CORMEILLAIS A.C.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Propos blessants envers un officiel après la rencontre, lors du match N° 28899029 du 16/3/2025

COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur hors action de jeu, lors du match N° 28351981 du 16/3/2025

COURDIMANCHE A.S.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Propos grossiers après match envers un dirigeant, lors du match N° 28946685 du 16/3/2025

DEUIL ENGHIEU F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Comportement intimidant ou menaçant envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 28352594 du 30/3/2025

DOMONT F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24/3/2025 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu, lors du match N° 28435747 du 23/2/2025

FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 28353000 du 30/3/2025

FOSSES F. U.



L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Comportement excessif sur officiel en dehors de la rencontre , lors du match N° 28899465 du 16/3/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Comportement blessant sur officiel en dehors de la rencontre , lors du match N° 28899465 du 16/3/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 15 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Comportement intimidant sur officiel en dehors de la rencontre , lors du match N° 28899465 du 16/3/2025

FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28894005 du 16/3/2025

FRETTOISE E.S.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule F est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/3/2025 pour le motif : Comportement excessif d'un éducateur envers un officiel pendant la rencontre , lors du match N° 28944291 du 22/3/2025

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28945947 du 30/3/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, avec circonstances aggravantes pour non-retour au vestiaire après présentation du carton rouge et contestations, lors du match N° 28352865 du 30/3/2025

GONESSE R.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28351978 du 16/3/2025

MACCABI SARCELLES

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 28426706 du 16/3/2025

MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28946382 du 16/3/2025

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28946392 du 30/3/2025

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28947646 du 30/3/2025

MARLY LA VILLE E.S.



L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/3/2025 pour le motif : Propos excessifs ou déplacé envers un officiel en dehors de la rencontre , lors du match N° 28352945 du 23/3/2025

MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28943493 du 29/3/2025

MONTIGNY LVDB

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28914077 du 31/3/2025

MONTMAGNY FOOTBALL CLUB

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but , lors du match N° 29594699 du 16/3/2025

MONTMORENCY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28435058 du 16/3/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/3/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but , lors du match N° 28435874 du 23/3/2025

MONTSOULT BAILLET US

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule E est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/3/2025 pour le motif : Propos blessant à l'encontre d'un officiel avec circonstances aggravantes pour ne pas être rentré au vestiaire après présentation du carton rouge et récidive d'insultes après la rencontre, lors du match N° 28944028 du 22/3/2025

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule E est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/3/2025 pour le motif : Propos excessifs ou déplacé à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 28944028 du 22/3/2025

NEUVILLE S/OISE A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/3/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur pendant une action de jeu , lors du match N° 28436101 du 23/3/2025

OSNY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28351978 du 16/3/2025

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité ou coup sur joueur pendant une action de jeu, lors du match N° 28947251 du 30/3/2025

PERSAN US 03



L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28351985 du 30/3/2025

PIERRELAYE FOOTBALL CLUB

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Bousculade volontaire d'un joueur envers un adversaire pendant la rencontre, lors du match N° 28947247 du 16/3/2025

PUISEUX LOUVRES 95 F.C.

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Bousculade volontaire pendant le match envers un officiel , lors du match N° 28429314 du 18/1/2025

ROISSY EN FRANCE U.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux envers un adversaire pendant la rencontre , lors du match N° 28352993 du 16/3/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but , lors du match N° 28436072 du 30/3/2025

SARCELLES A.A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant une action de jeu, lors du match N° 28352601 du 30/3/2025

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28947378 du 16/3/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but , lors du match N° 28436068 du 16/3/2025

ST BRICE F.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28425055 du 16/3/2025

ST PRIX E.S.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28942075 du 15/3/2025

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but , lors du match N° 28944627 du 16/3/2025

THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.



L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/3/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur hors action de jeu , lors du match N° 28435809 du 19/1/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/3/2025 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 28435809 du 19/1/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/3/2025 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 28435809 du 19/1/2025

VAUREAL F. C. M.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux envers un adversaire pendant la rencontre , lors du match N° 28352993 du 16/3/2025

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/3/2025 pour le motif : Comportement excessif et déplacé envers un officiel avec circonstances aggravantes , lors du match N° 28944994 du 2/2/2025

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

- Jeudi 15 mai 2025
- Jeudi 5 juin 2025

Sous réserve de modifications ultérieures



CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2024/2025



Au 10 AVRIL 2025

SENIORS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
GONESSE R.C.	1	0	1
GOUSSAINVILLE F.C.	1	0	1
ECOUEEN F.C.	2	0	2
CORMEILLAIS A.C.S.	3	0	3
OSNY F.C.	5	0	5
PERSAN US 03	6	0	6
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	7	0	7
ST LEU 95 F.C.	7	0	7
ST BRICE F.C.	10	0	10
BEZONS U. SECTION OM.	11	0	11
S. F. C. CHAMPAGNE 95	23	0	23
JOUY LE MOUTIER F.C.	23	0	23

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
VILLIERS LE BEL ASSOCIATION FOOTBALL FEMININ	2	0	2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	10	0	10
CORMEILLAIS A.C.S.	F	F	F
OSNY F.C.	F	F	F
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
PONTOISIENNE J.S.	F	F	F
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
ADAMOIS O.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	1	0	1
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	1	0	1
BEZONS U. SECTION OM.	2	0	2
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	3	0	3
FRANCONVILLE F.C.	4	0	4
GARGES LES GONESSE F.C.M.	4	0	4
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	6	0	6
PERSAN US 03	7	0	7
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	9	0	9
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	11	0	11

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
ERMONT AM. S.	3	0	3
GROSLAY F.C.	3	0	3
SARCELLES A.A.S.	4	0	4
ECOUEEN F.C.	4	0	4
VAUREAL F. C. M.	9	0	9
MARLY LA VILLE E.S.	10	0	10
A. S. ERAGNY F. C.	11	0	11
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	12	0	12
GONESSE R.C.	16	0	16
DEUIL ENGHEN F.C.	17	0	17

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
FRETTOISE E.S.	2	0	2
FOSSÉS F. U.	2	0	2
BOUFFEMONT A.C.F.	3	0	3
VIARMES ASNIERES OL.	3	0	3
CORMEILLAIS A.C.S.	4	0	4
ST PRIX E.S.	4	0	4
COURDIMANCHE A.S.	5	0	5
GONESSE R.C.	5	0	5
BEAUCHAMP A.S.	6	0	6
ARNOUVILLE F. A.S.	6	0	6
GOUSSAINVILLE F.C.	7	0	7
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	12	4	8



CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2024/2025



Au 10 AVRIL 2025

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	2	0	2
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	2	0	2
ROISSY EN FRANCE U.S.	3	0	3
MARLY LA VILLE E.S.	3	0	3
S. F. C. CHAMPAGNE 95	4	0	4
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	4	0	4
A. S. ERAGNY F. C.	5	0	5
VAUREAL F. C. M.	6	0	6
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	6	0	6

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	1	0	1
OSNY F.C.	2	0	2
MONTSOULT BAILLET US	4	2	2
NEUVILLE S/OISE A.S.	3	0	3
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	5	0	5
EZANVILLE ECOUEN U.S.	6	0	6
MONTMORENCY F.C.	7	0	7
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	8	0	8

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	0	-
FRETTOISE E.S.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	1	0	1
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
ENT. BEAUMONT MOURS	18	0	18
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	F	F	F
CERGY PONTOISE F.C.	F	F	F
PONTOISIENNE J.S.	F	F	F
MENUCOURT A.S.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
VEXIN A.S.	0	0	-
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	1	0	1
DOMONT F.C.	1	0	1
AUVERS ENNERY F.C.	1	0	1
FONTENAY EN PARISIS FC	1	0	1
MONTMORENCY F.C.	2	0	2
ST PRIX E.S.	2	0	2
MAGNY EN VEXIN F.C.	2	0	2
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	20	0	20
FOSSÉS F. U.	26	0	26

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
MONTSOULT BAILLET US	0	2	- 2
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
BOUFFEMONT A.C.F.	1	0	1
PONTOISIENNE J.S.	1	0	1
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	2	0	2
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	5	0	5
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	5	0	5
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	5	0	5
NEUVILLE S/OISE A.S.	6	0	6
ROISSY EN FRANCE U.S.	6	0	6
ENT. BEAUMONT MOURS	6	0	6
DOMONT F.C.	9	0	9
BEAUCHAMP A.S.	17	0	17



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2024/2025
Au 10 AVRIL 2025



U18 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	0
ST BRICE F.C.	0	0	0
MARLY LA VILLE E.S.	2	0	2
ECOUEN F.C.	5	0	5
CORMEILLAIS A.C.S.	6	0	6
ARGENTEUIL F.C.	6	0	6
GARGES LES GONESSE F.C.M.	7	0	7
ST PRIX E.S.	7	0	7
ADAMOIS O.	9	0	9
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	10	0	10
GOUSSAINVILLE F.C.	11	0	11
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	17	0	17

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	0
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
PERSAN US 03	2	0	2
MONTMORENCY F.C.	3	0	3
OSNY F.C.	4	0	4
ADAMOIS O.	5	0	5
MARLY LA VILLE E.S.	7	0	7
CERGY PONTOISE F.C.	8	0	8
BEZONS U. SECTION OM.	11	0	11
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	16	0	16
A. S. ERAGNY F. C.	F	F	F
ROISSY EN FRANCE U.S.	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	0	0	0
SARCELLES A.A.S.	0	0	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	1	0	1
MONTSOULT BAILLET US	1	0	1
CORMEILLAIS A.C.S.	1	0	1
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	1	0	1
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	2	0	2
VAUREAL F. C. M.	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	4	0	4
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
S. F. C. CHAMPAGNE 95	3	4	-1
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	0	0
FOSSES F. U.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	4	4	0
GROSLAY F.C.	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	2	0	2
AUVERS ENNERY F.C.	6	0	6
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	7	0	7
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	13	0	13
VIARMES ASNIERES OL.	20	0	20
VAUREAL F. C. M.	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	0
DEUIL ENGHIEU F.C.	0	0	0
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0
MENUCOURT A.S.	3	2	1
GOUSSAINVILLE F.C.	3	0	3
FRETTOISE E.S.	3	0	3
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	10	0	10
ARNOUVILLE F. A.S.	F	F	F
MAGNY EN VEXIN F.C.	F	F	F
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	F	F	F



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2024/2025
Au 10 AVRIL 2025



U16 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	0
MONTMORENCY F.C.	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	3	0	3
ST LEU 95 F.C.	3	0	3
ECOUEIN F.C.	5	0	5
GARGES LES GONESSE F.C.M.	7	0	7
ST OUEN L'AUMONE A.S.	7	0	7
FRANCONVILLE F.C.	7	0	7
CORMEILLAIS A.C.S.	11	0	11
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	17	0	17

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	0
ERMONT AM. S.	0	0	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	0
SARCELLES A.A.S.	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	1	0	1
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	1	0	1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	3	0	3
A. S. ERAGNY F. C.	4	0	4
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	7	0	7
ST LEU 95 F.C.	7	0	7
ROISSY EN FRANCE U.S.	11	0	11
ST PRIX E.S.	12	0	12

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	0
GONESSE R.C.	1	0	1
PERSAN US 03	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	2	0	2
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	5	0	5
ST BRICE F.C.	6	0	6
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	10	2	8
GOUSSAINVILLE F.C.	9	0	9
JOUY LE MOUTIER F.C.	10	0	10
VAUREAL F. C. M.	11	0	11
DEUIL ENGHEN F.C.	15	0	15
CERGY PONTOISE F.C.	17	0	17

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	4	0	4
FOSSÉS F. U.	5	0	5
ECOUEIN F.C.	6	0	6
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	7	0	7
PONTOISIENNE J.S.	18	0	18

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
GROSLAY F.C.	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	7	6	1
MAGNY EN VEXIN F.C.	3	0	3
BEZONS U. SECTION OM.	5	0	5
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	8	0	8
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	10	0	10
BOUFFEMONT A.C.F.	F	F	F
ROISSY EN FRANCE U.S.	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
VEXIN A.S.	0	0	-
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0	0	-
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	2	0	2
FRETTOISE E.S.	3	0	3
S. F. C. CHAMPAGNE 95	5	2	3



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2024/2025
 Au 10 AVRIL 2025



U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	4	- 4
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1
ARNOUVILLE F. A.S.	2	0	2
GOUSSAINVILLE F.C.	3	0	3
SARCELLES A.A.S.	4	0	4
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	5	0	5

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	1	6	- 5
MENUCOURT A.S.	0	6	- 6
ECOUEEN F.C.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	4	0	4
PERSAN US 03	5	0	5
S. F. C. CHAMPAGNE 95	8	0	8

U15 DEPARTEMENTAL 1 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
DEUIL ENGHIEEN F.C.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	1	0	1
MONTMORENCY F.C.	3	0	3

U15 DEPARTEMENTAL 1 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	2	0	2
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	6	0	6
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	20	0	20
JOUY LE MOUTIER F.C.	F	F	F

Nombre total de points de MALUS - BONUS
et Nombre de point de retrait au classement sportif

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U14

SAISON 2024/2025

Au 10 AVRIL 2025



EKINSport



CDOS
VAL-D'OISE

U14 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
ECOUEIN F.C.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	1	0	1
BEZONS U. SECTION OM.	2	0	2
FRANCONVILLE F.C.	4	0	4
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	7	0	7
PERSAN US 03	8	0	8

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
PERSAN US 03	1	0	1
ST BRICE F.C.	2	0	2
FOSSÉS F. U.	3	0	3
ST LEU 95 F.C.	3	0	3
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	5	0	5

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
ECOUEIN F.C.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
ST PRIX E.S.	1	0	1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	0	1
A. S. ERAGNY F. C.	2	0	2
FRANCONVILLE F.C.	2	0	2
DEUIL ENGHIEIN F.C.	4	0	4
OSNY F.C.	12	0	12

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-
GROSLAY F.C.	1	0	1
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	3	0	3
ST BRICE F.C.	7	0	7

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
BEAUCHAMP A.S.	3	0	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	3	0	3
ARGENTEUIL F.C.	5	0	5
BEZONS U. SECTION OM.	8	0	8

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
DEUIL ENGHIEIN F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
VEXIN A.S.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	4	- 4
MENUCOURT A.S.	0	6	- 6
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	8	- 8

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	2	0	2
CORMEILLAIS A.C.S.	2	0	2
JOUY LE MOUTIER F.C.	2	0	2
PARMAIN A.C.	F	F	F

F : équipe forfait général



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U14

SAISON 2024/2025

Au 10 AVRIL 2025



EKINSport



U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	8	- 8
VIARMES ASNIERES OL	0	4	- 4
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	2	- 2
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	-
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
A. S. ERAGNY F. C.	1	0	1
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	3	0	3
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	4	0	4

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	-
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
ECOEN F.C.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	5	0	5

U14 DEPARTEMENTAL 4 / D	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
FOSSÉS F. U.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	3	2	1
OSNY F.C.	2	0	2
CORMEILLAIS A.C.S.	3	0	3
GOUSSAINVILLE F.C.	3	0	3
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	5	0	5
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / E	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	6	- 6
ADAMOIS O.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
ECOEN F.C.	3	0	3
MARLY LA VILLE E.S.	3	0	3
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	4	0	4
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	5	0	5
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	8	0	8
MONTSOULT BAILLET US	11	0	11
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / F	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	0
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
SURVILLIERS AVENIR	1	0	1
PERSAN US 03	1	0	1
FRETTOISE E.S.	3	0	3
GONESSE R.C.	3	0	3
BOUFFEMONT A.C.F.	3	0	3
SARCELLES A.A.S.	3	0	3
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE BONNEUIL	F	F	F

F : équipe forfait général



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES CDM / ANCIENS / FUTSAL SAISON 2024/2025

Au 10 AVRIL 2025



EKINSport



CDM DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
ASSOCIATION SPORTIVE TOHO	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
JOUY LE MOUTIER F.C.	1	0	1
ADAMOIS O.	1	0	1
A. S. ERAGNY F. C.	3	0	3
MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	3	0	3
MACCABI SARCELLES	4	0	4
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	6	0	6
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	10	0	10
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	17	0	17

CDM DEPARTEMENTAL 2	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
VALLÉE DU SAUSSER E.S.	0	0	-
DOMONT F.C.	3	0	3
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	4	0	4
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
PARMAIN A.C.	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
PORTUGAIS PERSAN A.S.C.	0	0	-
UNION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE ST GRATIEN	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	3	0	3
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	3	0	3

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
GONESSE R.C.	1	0	1
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	0	2
SARCELLES A.A.S.	3	0	3
ECOUEEN F.C.	3	0	3
ERMONT AM. S.	3	0	3
ST PRIX E.S.	14	0	14

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	1	0	1
ST BRICE F.C.	1	0	1
GROSLAY F.C.	3	0	3
FOSES F. U.	3	0	3
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	4	0	4
ARNOUVILLE F. A.S.	9	2	7



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES CDM / ANCIENS / FUTSAL SAISON 2024/2025

Au 10 AVRIL 2025



EKINSport



FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
A. S. C. AVICENNE	0	0	-
BEZONS FUTSAL CLUB	0	0	-
COMBO FUTSAL	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
OSNY UNITED	0	0	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
ATTAINVILLE FUTSAL C.	4	0	4
MONTIGNY LVDB	10	0	10
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	F	F	F
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEZONS FUTSAL CLUB	0	0	-
FOOT INDOOR LOISIR	0	0	-
MONTMORENCY FUTSAL	0	0	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
SEM NOME FC	0	0	-
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ARNOUVILLE	0	0	-
MY SARCELLES FUTSAL	4	0	4
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	F	F	F
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
COMBO FUTSAL	0	0	-
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	1	0	1
MONTIGNY LVDB	3	0	3
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	6	0	6
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	F	F	F
GONESSE R.C.	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ASSOCIATION FOOT EN SALLE DE VAURÉAL	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
MY SARCELLES FUTSAL	1	0	1
GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	2	0	2
BEZONS SPORTING CLUB	2	0	2
DEUIL ENGHEN F.C.	7	0	7
ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL ARGENTEUIL	20	0	20
CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE	F	F	F

F : équipe forfait général

Nombre total de points de MALUS - BONUS et Nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15